

Chargeant Monsieur Pierre John IGUE
Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes
Entreprises de l'intérim de Monsieur Abdoulaye
BIO TCHANE, Ministre des Finances et de
l'Economie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

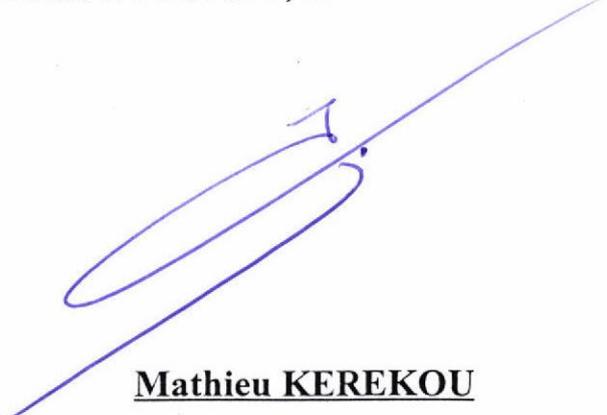
- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- VU : La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 18 Décembre 1999, Monsieur Pierre John IGUE, Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 décembre 1999



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 - SGG 4 Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.